



Pour publication immédiate : 12/02/2018

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES DE
30 JOURS POUR FINANCER LE VOTE ANTICIPÉ DANS L'ENSEMBLE
DE L'ÉTAT DE NEW YORK**

***Chaque comté de New York offrira la possibilité de voter de manière anticipée au
cours des 12 jours précédant les élections***

***Ceci fait partie du Programme pour la démocratie du Gouverneur visant à
renforcer le processus électoral et à garantir à tous les New-Yorkais
la possibilité d'être entendu dans les urnes***

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui qu'un amendement budgétaire de 30 jours serait proposé afin de financer des réformes du scrutin et notamment, le vote anticipé à travers à l'État. Cette action permettra d'allouer environ 7 millions de dollars dans le Budget exécutif pour l'année fiscale 2019 aux comtés de New York, afin qu'ils puissent offrir la possibilité de voter de manière anticipée au cours des 12 jours précédant le scrutin.

« Le droit de vote est la clé de voûte de notre démocratie, et personne ne devrait avoir à choisir entre exercer ce droit sacré et aller au travail, à l'école ou encore remplir des obligations personnelles », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « En offrant la possibilité d'un vote anticipé dans l'ensemble de l'État, nous éliminons davantage d'obstacles à la démocratie et nous assurons que les voix de tous les New-Yorkais sont entendues. »

Afin que les New-Yorkais puissent voter plus facilement, le Gouverneur Cuomo propose des mesures législatives pour instaurer le vote anticipé dans l'État. Cette mesure législative nécessitera que chaque comté offre aux résidents un accès à au moins un bureau de vote anticipé au cours des 12 jours précédant le jour de l'élection. Les électeurs auront au moins huit heures les jours de semaine et cinq heures le week-end pour voter de manière anticipée. Les comtés doivent avoir un bureau de vote anticipé pour 50 000 habitants et les conseils des élections de comté bipartites détermineront le lieu précis des bureaux de vote anticipé, en fonction des normes de praticité et d'accessibilité.

Cette action entre dans le cadre du [Programme pour la démocratie \(Democracy Agenda\)](#) du Gouverneur Cuomo, un ensemble de réformes ambitieuses visant à

garantir la liberté et la transparence des élections et à moderniser le système de scrutin désuet de New York.

Selon la loi actuelle, New York fait partie des 13 États dans lesquels le vote anticipé n'est pas possible et le vote par procuration doit être justifié. Les New Yorkais peuvent voter par procuration uniquement s'ils répondent à certains critères, tels que le fait d'être absents de leur comté le jour de l'élection ou d'être incapable de se rendre dans un bureau de vote en raison d'un handicap.

Les recherches montrent que les engagements professionnels, scolaires et personnels peuvent empêcher les électeurs de participer aux élections aux États-Unis. Le vote anticipé réduirait ces obstacles et donnerait lieu à des files d'attente plus courtes le jour de l'élection, à une détection et une correction précoces des erreurs d'inscription, ainsi qu'à un meilleur accès au vote. Actuellement, 37 États et le District de Columbia autorisent déjà les électeurs à déposer leur bulletin de vote en personne avant le jour de l'élection.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[DÉSINSCRIRE](#)